



## Intérêt sur une injonction de payer

Par **Kamel0610**, le **12/09/2019** à **19:57**

Bonjour j ai reçu une injonction de payer par huissier le 12 septembre 2019 avec une ordonnance portant injonction de payer effectué par le tribunal de Nîmes en date du 12 juillet 2011.

je voulais savoir combien d année peuvent il me compter pour les intérêt ?

Et je vais faire une contestation devant le juge de l exécution, mais dois-je la faire au tribunal qui à notifié l acte initial ou à celui de ma nouvelle résidence qui est le tribunal de bethune ?

Merci pour votre réponse